



AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

LE MARDI 14 JANVIER 2020, à 19 H 30

PROJET DE RÈGLEMENT N° 860-94

AVIS PUBLIC est donné, aux personnes et organismes intéressés par un projet de règlement visant à modifier le règlement de zonage N° 860, de ce qui suit:

RÈGLEMENT 860-94

Lors d'une assemblée ordinaire du Conseil municipal de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines, tenue le mardi 10 décembre 2019, le Conseil municipal a adopté **le projet de règlement n° 860-94** intitulé : "Règlement amendant le règlement de zonage n° 860".

LES OBJETS :

Que le projet de règlement n° 860-94 contient des dispositions pouvant faire l'objet d'une demande de la part des personnes intéressées pour soumettre un article à la procédure d'enregistrement, étape préliminaire au processus d'approbation référendaire, soit les articles 2, 3, 4, 5, 6 et 7. L'amendement a pour objet de modifier la réglementation de zonage n° 860 de la manière suivante :

1. en ajoutant le terme étang d'irrigation au Chapitre 2 intitulé Terminologie.
2. en annulant la section 6 Lacs d'irrigation du Chapitre 9 et en la remplaçant par une nouvelle.
3. en ajoutant un paragraphe 5) à l'article 1175.2 concernant l'implantation d'un bâtiment ou construction agricole à des fins de production de cannabis.
4. en abrogeant la grille des usages et normes de la zone H713 par une nouvelle.
5. en abrogeant la grille des usages et normes de la zone H711 par une nouvelle.
6. en modifiant la grille des usages et normes de la zone H1004 afin d'autoriser les habitations unifamiliales de 2 étages.
7. en modifiant les limites de la zone P401 pour agrandir la zone H701.

Les zones concernées :

Dispositions 2 et 3

L'ensemble du territoire.

Disposition 4

H713 : Prolongement de la rue des Frênes, soit les lots 6 304 481 à 6 304 484 et une partie du lot 6 304 457.

Disposition 5

H711 : Prolongement de la rue des Frênes vers le nord-ouest, soit les lots 6 304 461 à 6 304 472 et une partie du lot 6 304 457.

Disposition 6

H1004 : Le secteur des rues des Pins, Drapeau, Paradis et du 87 au 99, rang Ste-Claire.

Disposition 7

P401 : Les 119 et 121, boul. Ste-Anne, le presbytère et l'église, l'hôtel de ville et les loisirs, l'OMH Labossière, la centrale d'eau potable, l'école des Moissons, le pavillon St-François, la maison des Optimistes, la bibliothèque municipale et le centre culturel.

H701 : Rue des Saisons (adresses impaires), rue des Frênes (adresses paires et du 95 au 129 et du 149 au 179), rue Richard (adresses impaires et du 86 au 126 et du 150 au 174), avenue Therrien (du 104 au 192 et du 105 au 179), 2^e Avenue (du 106 au 180 et du 105 au 179), des Bouleaux (du 124 au 140) et les 146 et 148 des Érables.

Une assemblée publique de consultation aura lieu le mardi 14 janvier 2020 à 19 h 30, à l'Hôtel de Ville de Sainte-Anne-des-Plaines. Au cours de cette assemblée, le maire expliquera ledit projet de règlement et la conséquence de son adoption et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

Ce projet de règlement peut être consulté au bureau de la Ville, 139, boul. Sainte-Anne, Sainte-Anne-des-Plaines, du lundi au jeudi, de 8 h à 12 h et de 13 h à 16 h 45 et le vendredi de 8 h à midi.

Fait et donné à Sainte-Anne-des-Plaines, ce 11 décembre 2019.

Marie-Eve Charron, technicienne juridique
Greffière adjointe